



1575, rue Turmel
L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 3J5
418 872-9811

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJETS DE RÈGLEMENT N^{OS} 394-2025 et 395-2025

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné :

Que le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette, lors de la séance ordinaire tenue le 25 mars 2025, a adopté les projets de règlement suivants :

- ***Règlement n^o 394-2025 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale applicable au cœur villageois et aux bâtiments patrimoniaux de valeur forte, supérieure ou exceptionnelle.***

Le présent règlement permet d'assurer un contrôle qualitatif de certaines interventions effectuées sur les bâtiments patrimoniaux, ainsi qu'à l'intérieur du cœur villageois, le principal secteur d'intérêt patrimonial de la Ville. Son application assure la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti lorettain.

- ***Règlement n^o 395-2025 modifiant le règlement sur les permis et certificats no 86-2008 et le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (P.I.I.A) no v-1019-91.***

La présente modification réglementaire vise à harmoniser la réglementation urbanistique actuelle suivant l'adoption du Règlement no 394-2025 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale applicable au cœur villageois et aux bâtiments d'intérêt patrimonial de valeur forte, supérieure ou exceptionnelle. À cet effet, deux règlements sont modifiés, soit le *Règlement no 86-2008 concernant les permis et certificats*, ainsi que le *Règlement no V-1019-91 concernant les plans d'intégration et d'implantation architectural (P.I.I.A.)*

Qu'une assemblée publique de consultation se tiendra le mardi 29 avril 2025, à 19 h30 à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, au 1575, rue Turmel.

Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire ou une personne désignée par lui, expliquera les projets de règlement n^{os} 394-2025 et 395-2025, ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que les projets de règlement n^{os} 394-2025 et 395-2025 ne contiennent aucune disposition réglementaire susceptible d'approbation référendaire.

Les modalités de consultations publiques sont modulées ainsi :

Toute personne intéressée à ces projets de règlement pourra transmettre des questions, commentaires ou tout document pertinent par courriel, à l'adresse urbanisme@lancienne-lorette.org, ou par téléphone, au 418 641-6127, poste 1153, et ce, avant le 29 avril 2025, à 16h30, ou adresser ses questions ou commentaires

lors de la séance du conseil municipal via la plateforme numérique (*Youtube*) ou en personne à l'hôtel de ville. Ces interventions seront lues telles que formulées lors de cette séance.

Ces projets de règlement sont disponibles pour consultation au Service du greffe situé à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, pendant les heures régulières de bureau.

Fait à L'Ancienne-Lorette, ce 15 avril 2025

Me Marie-Hélène Leblanc Bourque
Greffière